22/1/73

M.

Dans votre discours académique prononcé du 11 décembre dernier vous trouvez intolérable que ~~certaines de~~ certaine Commission ~~trouvent~~ préférable la publication de travaux français à l'étranger plutôt que dans les C.R. J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

Depuis quelques années les Notes que je présente à l'A. sont systématiquement écartées par un Collègue de la Section d'Astronomie avec lequel je ne suis pas d'accord au sujet de la dérive des continents.

En 1971 deux Notes, aujourd'hui publiées ~~au Canada~~ à l'étranger, ont été refusées sans justification. Une seule, dont je vous adresse ci-joint un exemplaire, a passé parce que ce Collègue ~~était~~ était à l'étranger à cette époque, comme je l'ai appris par la Rédaction.

En 1972 une Note dont j'ai adressé copie à mon ami A. Trillat a été de même refusée ~~pour une note publiée~~. Une seconde Note, adressée en juillet, a disparu et je n'en ai eu aucune nouvelle. Ces deux Notes sont aujourd'hui publiées à l'étranger. Pour la première fois depuis plus de 50 ans il ne m'était plus possible de présenter une Note à l'Académie.

Je ne pense pas que ces travaux soient dénués d'intérêt, puisque depuis une dizaine d'années le Defence Research Board du Canada (Ottawa) m'a demandé à maintes reprises la traduction et la publication de récentes Notes aux C.R.

Outre le préjudice qui m'est ainsi causé, j'ai déploré ce manque de courtoisie envers un Collègue plus âgé. L'Académie, en me nommant C. en 1947 m'a donné droit à la publication de 8 Notes par an et je n'en ai pas abusé puisque depuis 1915, je n'ai guère publié plus de 120 Notes aux C.R.

Afin de vous indiquer la nature de mes publications j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une Notice relatant 205 publications. Celles-ci sont actuellement au nombre de 350 dont une quinzaine d'ouvrages dont certains ont donné lieu à des traductions italiennes, anglaises et américaines.

Je m'excuse vivement d'avoir recours à vous en cette circonstance mais vous comprendrez que la procédure actuellement suivie rend ceci indispensable.